Nations Unies A/C.5/56/25/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission
Point 123 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport concerne les décisions prises par le Conseil de sécurité en 2001, à la demande de gouvernements ou sur la recommandation du Secrétaire général, en matière de missions de bons offices, de diplomatie préventive et de missions de rétablissement de la paix après les conflits.

L'Assemblée générale a notamment décidé, dans sa résolution 55/233 du 23 décembre 2000, qu'un montant de 93 691 600 dollars, aux taux révisés de la période 2000-2001, devrait être prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre des missions politiques spéciales, et que tout besoin supplémentaire devrait continuer d'être traité conformément à sa résolution 41/213.

On trouvera dans le présent rapport le montant des ressources qu'il est proposé de demander au titre du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre pour une période d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre 2002. Le montant total des crédits nécessaires, soit 1 413 400 dollars, serait imputé sur le montant de 93 691 600 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/56/6 (sect. 3)].

01-70567 (F) 191201 191201

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de demander que soit assuré, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le financement des activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre ayant fait l'objet de décisions du Conseil de sécurité.

2. Les activités du Conseiller spécial du Secrétaire général dans l'exercice de sa mission de bons offices ont été mises en place avant 2000. Les ressources nécessaires ont été demandées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée dans la résolution 55/233 du 23 décembre 2000 et dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001.

II. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (1 413 400 dollars)

3. Dans une lettre datée du 10 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/1162), le Secrétaire général s'est référé à son rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2001/1122) ainsi qu'à la rencontre qui avait eu lieu le 4 décembre 2001 entre M. Glafcos Clerides et M. Rauf Denktash, et a informé le Conseil de sécurité que MM. Clerides et Denktash avaient accepté d'entamer des pourparlers directs, sur son invitation, dans le cadre de sa mission de bons offices. Il a également appelé l'attention du Conseil de sécurité sur le texte de l'accord du 4 décembre, qu'il a considéré comme un événement positif.

4. Dans une lettre datée du 5 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2001/1182), le Secrétaire général a informé le Conseil que les efforts liés à sa mission de bons offices à Chypre se poursuivraient au moins jusqu'à la fin de l'année 2002. Il a ajouté que, dans l'accomplissement de sa mission de bons offices, qui comprend des consultations dans la région et, au besoin, avec diverses capitales, une petite équipe de collaborateurs continuerait de seconder son Conseiller spécial pour Chypre.

5. Dans sa réponse, datée du 12 décembre 2001 (S/2001/1183), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait pris note du contenu de sa lettre datée du 5 décembre 2001, relative à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre.

6. Les montants estimatifs des ressources nécessaires au Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre pour une période d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre 2002 sont présentés en détail à l'annexe I.

III. Prévisions de dépenses découlant des activités du Conseil de sécurité

7. Le coût total des activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre est estimé à 1 413 400 dollars. On trouvera à l'annexe I au présent rapport une ventilation des prévisions de dépenses ainsi que des informations complémentaires.

8. Les crédits nécessaires sont présentés au tableau 1 et les besoins en personnel, par classe, au tableau 2.

Tableau 1
Prévisions de dépenses relatives aux activités dont le Conseil de sécurité est saisi

	Durée	*En milliers de dollars des États-Unis*
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	Un an	1 413 400
Total		**1 413 400**

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Service mobile*	*Services généraux*	**Personnel international total**	*Personnel local*	**Total général**
	SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2* **Total**					
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre												
Effectif actuel		–	–	1	–	1	– **2**	–	1	**3**	–	**3**
Effectif proposé		–	–	1	–	1	– **2**	–	1	**3**	–	**3**

IV. Mesures à prendre par l'Assemblée générale

9. **L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 1 413 400 dollars à imputer sur le montant demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003**.

Annexe I

Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre : prévisions de dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2002

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Autorisation d'engagement de dépenses*	*Montant estimatif des dépenses*	*1er janvier- 31 décembre 2002*	
				Montant total des ressources nécessaires	*Dépenses non renouvelables*
I. Personnel militaire					
1. Observateurs militaires			–	–	–
2. Autres dépenses afférentes au personnel militaire			–	–	–
Total, catégorie I			**–**	**–**	**–**
II. Personnel civil					
1. Police civile			–	–	–
2. Personnel international et personnel local	749,1	373,0	708,5	1 247,2	–
3. Volontaires des Nations Unies			–	–	–
Total, catégorie II	**749,1**	**373,0**	**708,5**	**1 247,2**	**–**
III. Dépenses opérationnelles					
1. Locaux/hébergement	–	–	–	5,0	5,0
2. Transports	–	–	–	5,6	–
3. Opérations aériennes	–	–	–	–	–
4. Communications	–	–	–	6,0	–
5. Matériel divers	–	–	–	112,4	112,4
6. Fournitures et services	2,4	1,4	1,5	27,2	–
7. Fret aérien et de surface	–	–	–	10,0	10,0
Total, catégorie III	**2,4**	**1,4**	**1,5**	**166,2**	**127,4**
IV. Autres programmes					
1. Programmes d'information			–	–	–
2. Programmes de formation			–	–	–
Total, catégorie IV	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Montant total des ressources nécessaires	**751,5**	**374,4**	**710,0**	**1 413,4**	**127,4**

B. Renseignements complémentaires

Dépenses de personnel civil

Prévisions : 1 247 200 dollars

1. Un montant de 298 300 dollars est prévu au titre des collaborateurs du Conseiller spécial du Secrétaire général, dont deux spécialistes des affaires politiques (1 P-5 et 1 P-3) et une secrétaire [services généraux (autres classes)]. Aucun changement n'est proposé dans l'effectif pour 2002.

2. Afin de permettre au Conseiller spécial de faciliter comme il convient la phase intensive des négociations entre les deux parties chypriotes, il est prévu que les services d'experts seront requis pour des questions de fond et techniques. En conséquence, un montant de 163 000 dollars est demandé pour le recrutement d'un conseiller juridique et de trois experts pour une période représentant 25 mois de travail. Le coût estimatif de leurs déplacements sur les lieux des négociations (Genève et New York) ainsi qu'à d'autres endroits d'Europe et d'Amérique du Nord afin d'appuyer le Conseiller spécial dans ses consultations avec les gouvernements est de 211 800 dollars.

3. Un montant de 574 200 dollars est prévu au titre des déplacements du Conseiller spécial et de ses collaborateurs dans le cadre de l'appui aux négociations directes entre les deux parties chypriotes et de leurs activités de bons offices en vue de consultations avec les diverses parties intéressées à Chypre. Des négociations plus intensives nécessitant des sessions plus nombreuses et plus longues sont prévues. Une dizaine de séries de négociations (1 à New York, 1 à Genève et 8 à Chypre) sont prévues.

Dépenses opérationnelles

Montant estimatif : 166 200 dollars

Locaux

4. Les négociations entre les parties chypriotes devraient avoir lieu dans un vieil aérogare, actuellement rénové et remis en état par les soins du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Toutefois, de légères transformations des locaux sont nécessaires pour l'adapter en vue des négociations. De ce fait, un montant de 5 000 dollars est demandé pour couvrir le coût de ces légères transformations et de l'adaptation.

Transports

5. Un montant de 5 600 dollars est demandé au titre de la location de véhicules.

Communications

6. Un crédit de 6 000 dollars est demandé pour les communications par réseaux commerciaux (téléphone, télécopie, affranchissement et services de la valise diplomatique) à raison de 500 dollars par mois.

Matériel divers

7. Un montant de 10 000 dollars est demandé pour meubler la salle de conférence où se tiendront les négociations en l'équipant de 30 sièges, 8 fauteuils de bureau, 8 bureaux ainsi que d'armoires, chaises, bureaux et autres meubles.

8. Un montant de 101 400 dollars est demandé pour l'acquisition de matériel informatique et autre matériel de bureau, dont quatre ordinateurs équipés d'écran et d'imprimante (6 400 dollars); un serveur (13 000 dollars); un projecteur (5 000 dollars); une liaison radio avec antenne (7 500dollars); un multiplexeur (8 000 dollars); un pylône de télécommunications (3 500 dollars); un central téléphonique (35 000 dollars); 10 téléphones numériques (5 000 dollars); 10 téléphones analogiques (1 000 dollars); un commutateur de réseau local (8 000 dollars); une copieuse numérique avec télécopieur (4 000 dollars); et du matériel divers (5 000 dollars). Le coût estimatif des pièces de rechange et des fournitures est de 1 000 dollars.

Fournitures et services

9. Un montant de 21 200 dollars est demandé à ce titre pour couvrir notamment les services du personnel d'appui (10 400 dollars), les fournitures de bureau (2 500 dollars), les abonnements (300 dollars) et les réceptions officielles dans le cadre de la mission de bons offices (8 000 dollars). Le coût estimatif des services informatiques, y compris les licences d'utilisation de logiciel est de 6 000 dollars.

Fret aérien et de surface

10. Le montant de 10 000 dollars demandé à ce titre concerne le transport du mobilier et du matériel.